

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

341

Initiales du secrétaire

26 août 2013

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 26 août 2013 à 19 :00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.
Dames Sylvie Boucher et Nathalie Ross, conseillères.
MM. Pierre-Luc Guertin, Christian Valois, Daniel Valois et Philippe Bettinger, conseillers.

Les membres étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

2013-162

Mise de fonds de la municipalité dans le pacte rural et nomination d'un répondant (Dossier – Aménagement de deux(2) parcs et revêtement patinoire)

Il est proposé par Pierre-Luc Guertin et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement que la mise de fonds de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola au montant de 25 813,88\$ proviendra du fonds général et un montant de 38 092,01\$ du pacte rural pour un total de 63 905,88\$ pour le projet. Également résolu de nommer Monsieur Fabrice Saint-Martin répondant pour et au nom de la Municipalité.

2013-163

Annulation 50% frais d'intérêts

Attendu que pour le matricule 3403-90-0160 (Beulac-Laporte) l'adresse de correspondance n'avait pas été bien définie, en conséquence, il est proposé par Pierre-Luc Guertin et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement d'annuler 50% des frais encourus jusqu'à ce jour pour un montant de 50,13\$.

2013-164

Levée de la session

Il est proposé par Christian Valois et résolu unanimement que la session soit et est levée.

Jean-Luc Barthe, Maire

Fabrice St-Martin, Directeur Général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Fabrice St-Martin, Secrétaire-Trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2013-162 et 2013-163.

Fabrice Saint-Martin, secrétaire-trésorier & Directeur Général